



BELOR

www.belor.be - info@belor.be

BELOR n.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé

Rue de Fonteny, 20 - 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax : 010/45.41.16



Accréditation
N° 355-INSP

PROCES - VERBAL RAPPORT **N° 1 015882**

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Date du contrôle : 07/10/2015 Rapport précédent : PA / Compteur Distributeur Index :
Scellé Belor: Placé / Non placé, Absent / n°: 1015882 date: Index:

Renseignements Belor
Agent visiteur : ANDRÉ DAVISTER Procédures utilisées : PTE 300 / PGS 200
Appareils de mesures utilisés : N° MME : 12 / MME : Type de lieux : Domestiques Art 86 / 87

Renseignements d'identification
Propriétaire / adresse : Code EAN :
Adresse de l'installation : 55, rue de la Chapelle
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / toiture / autres :
Installateur / adresse : TECHNIPAR TVA / N° CI : 0715 52482

Types de contrôles et prescriptions réglementaires suivant les articles du R.G.I.E.
 Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 Extension/Modification art.270 Châssis art.270
 Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / 271bis / 278
 Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance : art.276
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : art. 276bis : Descriptif(s) et schéma(s) à réaliser art. 271 / 271bis

Description générale
Fondations du bâtiment avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date : voir compteur
Alimentation : Mono 230V / 2 X 230V / 3 X 230V / 3 X 400V + N / Protection compteur: Existante : 40A - Prévues : A
Colonne d'alimentation du tableau principal : 3 X 25 mm² / Différentiel général : 30 A / 300 mA / type : A - AC
Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 14 / Type d'électrode de terre : boucle - piquets

Contrôle par mesures
Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 12 Ω / Non mesurée : OK / NOK :
Valeur du niveau d'isolement général : 10 MΩ / Non mesuré : OK / NOK :
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : OK / NOK :
Contrôle visuel hors tension
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : OK / NOK :
Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : OK / NOK :
Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : OK / NOK :
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : OK / NOK :
Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : OK / NOK :
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : OK / NOK :
Contrôle visuel sous tension : Non contrôlé car installation hors tension
Contrôle du bouton test des différentiels : OK / NOK :
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : OK / NOK :

Infraction(s) suite
.....
.....

Remarque(s) : Néant Salle(s) de bain / cuisine(s) non équipé Locaux non accessibles/encombrés :
Annexe(s) : Néant Schémas électriques Réalisation du descriptif et du schéma d'implantation simplifié
Nombre de pages :

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 07/10/2016
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'agent visiteur de l'organisme de contrôle agréé.
 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. et ne peut pas être mise en usage. Une visite complémentaire est à exécuter par BELOR avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité Voir verso

Cachet de l'agent visiteur BELOR ash/Rapport N°: Agent visiteur: André Davister Date de la Visite: 07/10/2015
Nom du demandeur Vu l'agent à la date ci-dessus
Visa du Distributeur Date:

MOD_TE301-Ed.08F_20110715 TVA BE0888.990.449